COMMUNE MIXTE DE
VAL TERBI

AVIS A LA POPULATION

NIVELLEMENT DE TOMBES ET CONCESSIONS AUX CIMETIERES DE MONTSEVELIER, VERMES ET VICQUES

La Commune mixte de Val Terbi fera procéder, au printemps 2018, au nivellement des tombes des personnes inhumées en 1998. Les parents ou proches qui désirent prolonger la durée d'inhumation peuvent adresser leur demande au Conseil communal, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, jusqu'à fin décembre 2017. La prolongation est possible par périodes de 10 ans (2 périodes au maximum) moyennant le versement d'un émolument de Fr. 150.-- par période. Passé ce délai et sans nouvelle des intéressés, les tombes seront nivelées par l'intendant du cimetière.
La liste des tombes concernées est publiée ci-dessous :

No. Tombe	Nom et prénom	Années de décès	Concession possible	Durée possible maximale
Cimetière de Montsevelier				
29	Charmillot Pierre	1998	oui	2x 10 ans
Cimetière de Vermes				
Cimetière de Vicques				
133	Fähndrich Oscar	1998	oui	2x 10 ans
	Dépôt de l'urne de Fähndrich Stéphanie en 1999			
134	Lambert Etienne	1998	oui	2x 10 ans
135	Kury Gérard	1998	oui	2x 10 ans
136	Charmillot André	1998	oui	2x 10 ans

Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques — Tél. 032 436 15 40 — Fax. + 032 435 67 47 — E-mail : secretariat@val-terbi.ch